

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3357>



2009 - 2010

Refus des heures supplémentaires : agissons !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actions syndicales -



Publication date: samedi 20 février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

**Il y a de bonnes raisons de refuser les heures supplémentaires...
cette année encore plus que les autres !**



En effet, les suppressions de postes sont massives (16 000 encore cette année !), le gouvernement rogne sur tous les emplois, en particulier ceux des stagiaires qui vont être utilisés comme moyens d'enseignement à temps plein à la rentrée prochaine, nos collègues TZR désespèrent d'être affectés sur postes fixes tant le mouvement se fige...

Dans ce contexte, accepter les heures supplémentaires au-delà de l'heure impossible, c'est contribuer de fait à ces dégradations, qu'on le veuille ou non !

– **Certes, on pourra avancer le besoin tout à fait légitime de vouloir "gagner plus"**, mais les heures sup, si elles arrondissent les fins de mois, ne comptent pas pour la retraite et sont moins payées que les heures de service . Les refuser c'est soutenir la revendication de hausses de salaires pour tous !

– **On pourra aussi objecter la difficulté à refuser ces heures sous la pression du Chef d'Etablissement**, surtout dans les petites structures. C'est une réalité dont les collègues se plaignent à juste titre, mais c'est justement dans ce cas, qu'il faut anticiper et organiser un refus collectif, préalable aux répartitions de service : seul l'engagement d'une majorité de collègues à refuser les heures sup, peut infléchir la politique d'un Chef d'Etablissement qui ne pourra que se retourner vers le Rectorat ou l'I.A...Et il n'est pas rare de voir les autorités contraintes de retransformer des heures sup en heures postes, lorsque la volonté des collègues tient bon !

– **Enfin, le chantage aux heures sup se fait souvent au niveau pédagogique** : "on ne va pas faire venir quelqu'un pour 2h", "on ne va pas couper la classe en deux". Dans ce cas, le refus est plus difficile car il pèse sur la conscience professionnelle des collègues. Mais si la solidarité entre collègues (à l'intérieur d'une même discipline par exemple) est ici encore primordiale, il faut aussi se dire qu'un prof surmené n'enseigne pas dans de bonnes conditions, et qu'il faut bien que l'administration comprenne que c'est sa gestion des postes et des horaires qui pénalise les élèves, pas les choix de l'enseignant qui s'en tient aux conditions légales fixant son temps de service.

L'argumentaire accompagnant la pétition peut aussi servir pour expliquer aux parents d'élèves que le respect des conditions de travail de l'enseignant est au bénéfice de leurs enfants.

Les enseignants sont des salariés comme les autres, qui ont aussi le droit de refuser les heures supplémentaires. Les parents peuvent les aider à réclamer les moyens humains et financiers nécessaires à de bonnes conditions de travail.

Voilà pourquoi, il est important de signer et faire signer des pétitions d'établissement contre les heures sup, dès maintenant, pour les remettre en Juin aux Chefs d'Etablissement qui pourront répartir les services en connaissance de cause.



PS:

Le texte ci-joint est une proposition que chaque S1 peut s'approprier et personnaliser.